

Aux Sieurs de
le Bureau des
domaines et fin^{es}

Messieurs;

de S. A. à Orange.
Paris le 10. Mars
1665.
Depuis le
13.

Depuis ma dernière du 3. de ce Mois que M. le
Griffier aura communiqué, j'ay fait
partir icy avec M. le Commandant de Gaulle touchant
ce qu'il a prétendu lui commander pour des réparations
nécessaires faites au Chastell, et la quantité de
Poudre, Mèche et autres ^{provisions} appartenant à
S. A. qu'il dit avoir eu ordre d'employer tant
à la démolition de nos ouvrages, qu'en d'autres
occasions survenues durant le temps de son command.
Toutes lesquelles choses ayant esté ajustées de part
et d'autre led. Sieur Commandant nous a mis
en main les ordres adresses à l'officier commandant
en la place, tels que vous les verrez cy joints.

Aussi la copie
qu'il en a pas fait
difficilement de me
communiquer.

Il sera donc à propos que vous ferez la fin
ensemble de recevoir au nom de S. A. la délivrance
du Chastell par led. officier, après
qu'il vous aura fourni et délivré tout ce qui
est compris dans l'Inventaire ^{cy joint} fait et signé
Lors de la reddition de la place, à la valeur
de ce que vous verrez par led. ordre en devoir
estre deduit. et pour cet effet sera nécessaire
que vous vous fassiez assister par le Sr. ^{François} ~~En~~
Rismal, que S. A. a voulu gratifier de la charge
de fournir des Munitions de Guivre et de plomb
aud. Chastell. Lequel estant évacué par
la Garnison du Roy Fort-Christien, vous aurez
soin de le faire occuper et garder par tel nombre
de gens que vous jugerez nécessaire pour afin

qu'aucun inconvénient n'y puisse arriver, de quoy on
on se expose en vostre prudence, diligence et fidélité.
Jusques à ce que m'ayant ordonné sur les lieux
je puisse régler ^{ou la et trop d'autres} les choses selon les ordres qu'il a
plu à S. A. Madame de m'en départir.

Je vous envoie par avenue l'Arrêt que j'ay obtenu
icy pour le delay de nos productions tendant le
droit du Prage, pour vous en prevaloir selon sa forme
et teneur, au profit de S. A. et dans l'intention
de satisfaire ^{traitez} en personne ~~de~~ dans peu de jours et
prio Dieu de vous venir de toute prospérité et
suis V.

Comme on. le veut ordonne à son
officier de faire tout droit sans bruit
et de bonne grace, j'ay à vous recommander aussi
qu'il en soit usé de même de nostre costé. Il
m'a fait requérir ^{aujourd'hui} à avoir soin qu'il soit donné
attestation auxd. officiers du jour de sa sortie
qu'il sera bon de lui faire despendre sans difficulté.

Copie.

Extrait des Registres du Cons.
d'Etat.

Sur la Requête présentée au Roy en son Con. par le Sieur Prince d'Orange, contenant qu'encor qu'il aye plu à Sa Maj. luy accorder divers delays pour représenter les Titres de son Page de Pally dict Baltazard sur la Riviere du Rhone, et même par l'Arrêt du xxj. Avril dernier un de trois mois qui seroit depuis long temps expiré, néanmoins les Titres de ses Domaines, et terres, étant en divers lieux Il n'auroit peu encor recourir ceux dud. Page, Requerant à cette fin un nouveau delay pour satisfaire à la repntaon d'iceux ordonnée par led. Arrêt, et autres précédens, Le Roy en son conseil ayant regard à lad. Requête à prorogé pour six mois d'icy le delay porté par led. Arrêt du vingt uniesme Avril dernier, et sans esperance d'autre delay, passé lequel temps sera fait droit sur led. Page ainsi qu'appartiendra par raison, fait au Conseil d'Etat du Roy tenu à Paris le cinquieme jour de Mars mil six cents soixante cinq,

Collaonne.

signé

Bossuet.

[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the upper half of the page. The text is mirrored across the page, suggesting bleed-through from the reverse side.]

[Faint handwritten signature or name at the bottom of the page.]



